

DÉPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE  
----  
MAIRIE DE REUGNY  
10 rue Nationale 37380  
----  
mairie-reugny@wanadoo.fr  
☎ 02.47.52.94.32  
Fax 02.47.52.25.94

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 31 MARS 2015**

Date de convocation : 24 mars 2015  
Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 2  
Votants : 18.

L'an deux mille quinze, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

**Etaient présents** : MMmes Tréhin – Lhomme Gauthier – Chauffeteau – Fontaine – Pinot – Debrune – Joubert – Heurlin-Goujon (arrivée à 19 h 25) - Pain (arrivée à 20 h) – MM. Perrin – Souchu – Toker – Guignard – Martin – Desnoë – Bazin (arrivée à 19 h 35).

**Absents excusés** : MM. Sellier – Lictevout.

**Absent** : M. Szuptar.

**Pouvoirs** : M. Lictevout à M. Guignard - M. Sellier à Mme Tréhin.

**Secrétaire de séance** : Mme Fontaine.

-----

Ouverture de la séance par Madame le Maire à 19 h 10.

- **Procès-verbal de la séance du 24 février 2015** : Mme Tréhin rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 24.02.2015 par mail. Mme le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Ordre du jour** : Madame le Maire demande à ce que :

- le dossier suivant soit retiré à la demande de la C.C.V. :

\* CCV Modification des statuts pour la prise de Compétence Transports scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- **Grandes lignes du Budget 2015** :

Madame le Maire rappelle le travail de la commission du budget réunie le 23 mars 2015, qui, après avoir étudié dans les détails le budget de fonctionnement de la commune article par article, a listé les programmes d'investissement pour 2015 en retenant la réfection d'un seul terrain de tennis, 1 classe mobile avec 10 portables seulement et en supprimant la cuve enterrée récupération d'eau pour arrosage été (voir état de la pompe actuelle).

Madame le Maire rappelle :

- la baisse importante des dotations de l'Etat, notamment de la DGF, dont le montant 2015 est inférieur à celui de l'année passée (16.450 €).

- la baisse de notre autofinancement

- l'économie engendrée par des groupements de commandes concernant les assurances, les produits entretiens et d'autres groupements à l'étude avec les communes de la C.C.V.

- la CCV reprend la convention Accueil Jeunes que la commune avait avec la FRMJC sans transfert de charges (15.000 €)

- d'autres pistes d'économie sont à l'étude.

**- PARTIE BUDGET DE LA COMMUNE :**

- **Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal** : M. Perrin donne connaissance du Compte de Gestion qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de 201.650,86 € et un excédent de clôture cumulé en section d'investissement de 24.982,88 €.

**- Délibération n° 23/2015 – Approbation du Compte de Gestion 2014 du Receveur :**

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2014 par Monsieur Perrin, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du Receveur,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**- Compte Administratif 2014 de la Commune :** M. Perrin donne connaissance du Compte Administratif dont les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

*\* Section de fonctionnement*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	1.197.236,72 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	1.107.065,97 €
Ce qui présente un excédent de l'exercice de	90.170,75 €
Auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de	111.480,11 €
Ce qui présente un nouvel excédent cumulé de	201.650,86 €

*\* Section d'investissement*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	348.153,17 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	193.680,18 €
Ce qui présente un excédent de l'exercice de	154.472,99 €
Auquel s'ajoute le déficit antérieur reporté de	129.490,11 €
Ce qui présente un excédent de clôture de	24.982,88 €.

**- Délibération n° 24/2015 – Approbation du Compte Administratif 2014 – Commune.**

Monsieur Perrin, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Considérant que Madame le Maire, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2014 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Madame le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune de REUGNY pour l'année 2014.

Arrivée de Mme Heurlin-Goujon à 19 h 25.

**- Délibération n° 25/2015 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 qui est de	201.650,86 €
L'excédent de la section d'investissement est de	24.982,88 €
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de	151.469,76 €
Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de	15.423,15 €
Le déficit des restes à réaliser de la section d'investissement est de	136.046,61 €
Il convient de couvrir au minimum le déficit global de la section d'investissement qui est donc de	111.063,73 €

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'affecter **111.063,73 €** (Déficit des Restes à Réaliser de 136.046,61 € - Excédent de clôture de la section d'investissement de 24.982,88 €) à la section d'investissement (un titre de recettes sera émis au compte 1068) et le solde de **90.587,13 €** fera l'objet d'un report en section de fonctionnement au compte 002.

**- Vote des 3 taxes 2015 :**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taxes en 2015. Mais les bases d'imposition calculées par les services de l'Etat évoluent chaque année, de sorte que les impôts augmentent indépendamment de la volonté du Conseil Municipal.

**- Délibération n° 26/2015 – Vote des 3 taxes 2015 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes communales de 2014 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à savoir :

- la TAXE D'HABITATION 15,95 %
- LA TAXE FONCIERE BATIE 19,00 %
- la TAXE FONCIERE NON BATIE 44,93 %.

- **Budget 2015 de la Commune** : Madame le Maire rappelle que le budget 2015 sera voté sur la base des programmes d'investissement choisis par les élus. Toutefois, il sera toujours possible d'effectuer des décisions modificatives en cours d'année dans la limite des crédits disponibles.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de crédits pour le Budget 2015 déjà étudiées, article par article et programme par programme, par la commission du budget du 23 mars 2015. Elle informe le Conseil Municipal qu'il est préférable de voter le budget au chapitre car, à l'article, cela nécessiterait une contrainte par le nombre de réunions de conseil pour des décisions modificatives. Une vigilance sera quand même apportée pour ne pas dépasser l'article.

Elle propose de ne donner que le montant des chapitres en apportant des précisions sur certaines recettes ou dépenses. Elle demande aux conseillers municipaux d'intervenir dès qu'ils le jugeront nécessaire.

**\* Section de fonctionnement :**

**RECETTES**

- Chapitre 013 :	63.500,00 €	remboursement salaires CCV ALSH- I.Journalières-ContratAvenir
- Chapitre 70 :	116.233,00 €	produit des services (restaurant scolaire-accueil périscolaire- concessions location matériel-cimetière...)
- Chapitre 73 :	492.584,00 €	dont impôts TH/TFB/TFNB 444.794 € (+ 2,28 % bases imposition par Etat avec maintien des taux des 3 taxes communales et constructions supplémentaires)
- Chapitre 74 :	347.633,00 €	dotations Etat– Sub PSO Solde-Prestat°CAF Accueil périscolaire
- Chapitre 75 :	25.870,00 €	autres produits gestion courante (loyers-locat°salles-remb frais ALSH par CCV)
- Chapitre 77 :	<u>3.400,00 €</u>	produits exceptionnels sinistre grêle
	1.049.220,00 €	
- 002 excédent antérieur	<u>90.587,13 €</u>	
soit un total général de	<b>1.139.807,13 €</b>	

Arrivée de M. Bazin à 19 h 35.

**DEPENSES**

- Chapitre 011 :	337.300,00 €	charges à caractère général (énergie-combustible-alimentation- entretien voirie -bâtiment..)
- Chapitre 012 :	531.151,00 €	charges de personnel (salaires-cotisations-assurances-indemnités...)
- Chapitre 65 :	113.231,50 €	autres charges gestion courante (Indem Elus-Contingent incendie- Mme le Maire donne lecture de la liste des demandes de subventions. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions attribuées aux associations de la commune et certaines demandes extérieures pour un montant total de 14.252,50 € sauf 1 abstention de M. Guignard pour la Chorale Brenn note et 1 abstention de M. Bazin pour la Société Musicale. Les participations aux différents syndicats dont la commune est adhérente sont votées à l'unanimité pour 5.970,00 €. Les listes sont annexées au présent procès-verbal. (annexes 1 et 2)
- Chapitre 66 :	28.910,00 €	intérêts des emprunts
- Chapitre 67 :	1.665,00 €	maisons fleuries-passeport loisirs remboursés aux associations

Arrivée de Mme Pain à 20 heures.

- Chapitre 014 :	400,00 €	atténuations produits dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs
- Chapitre 042 :	2.468,40 €	amortissement part Eclairage public versée au SIEIL id° c/040 RI
- Chapitre 022	<u>7.028,63 €</u>	dépenses imprévues
	1.022.154,53 €	
- Chapitre 023 :	<u>117.652,60 €</u>	virement à la section d'investissement pour financer les programmes d'investissement-même montant au c/021 en recettes investissement
soit un total général de	<b>1.139.807,13 €</b>	

**VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.139.807,13 €.

\* **Section d'investissement** : Il est rappelé que certains programmes ont des restes à réaliser de 2014 (*RAR au 31 décembre 2014*). Certains sont à ce jour totalement payés. 9 nouveaux programmes sont proposés.

- Chapitre 16 :

\* Opérations financières 48.050,00 € Capital emprunts 47.050+Prêt CAF 1.000 ALSH  
Encours de la dette 643.457,14 € soit 9 emprunts  
avec taux de 1,38 % à 6 % - Une renégociation des  
prêts va être effectuée

- Chapitre 20 :

\* Logiciels dématérialisation 2.036,00 € RAR  
\* Eclairage public Lampadaires 3<sup>ème</sup> tranche 10.531,60 € RAR Sub SIEIL 5.423,15 €  
\* Logiciel Ségilog Droit utilisation 4.400,00 € cdts nx à inscrire chaque année

- Chapitre 21 :

\* Acq Terrain pour construction CPI 13.420,40 € RAR Part. Cne Neuillé le Lierre 10.000 €  
\* Lave-vaisselle RS Réfrigérateur mairie... 1.600,00 € RAR reste sur ce programme Buts football  
\* Défense incendie citerne souple la Lande 7.000,00 € RAR  
\* Acquisition matériels de voirie 5.000,00 € cdts nx  
\* Devise fronton mairie 2.950,00 € cdts nx – 2 abstentions (Mme Heurlin-Goujon et  
M. Desnoë)  
\* Trx cablage&Equipelement informatique 20.100,00 € cdts nx Sub Réserve Parlementaire 5.000 €  
Cablage ALSH+2salles au dessus et 1 classe  
mobile avec 10 ordinateurs portables  
1 abstention (M. Lictevout pouvoir de  
M. Guignard)

- Chapitre 23 :

\* Trx Voirie Pluriannuel 2013 VoiesCles 3.000,00 € Restes à Réaliser (*RAR*)  
\* Trx Voirie Pluriannuel 2014 VoiesCles 39.000,00 € RAR  
\* Voirie VC4 (Direct° Chtx Eau) 5.300,00 € RAR Etude géotechnique coteau  
\* Enfouissement Réseaux Tél&Ecl.Public 44.381,76 € RAR Sub Réserve Parlementaire 5.000 €  
\* Travaux trottoirs rue Nationale 23 à 31 25.200,00 € RAR  
\* Trx Voirie Pluriannuel 2015 voies Cles 35.000,00 € Crédits nouveaux (cdts nx)  
\* Plateau rue Victor Hugo 12.000,00 € cdts nx Sub Amendes police 2.500 €  
\* Jardins publics et voie partagée 111.600,00 € cdts nx Sub Région 27.900&Départ CDD 25.000  
\* Travaux terrain tennis 27.310,00 € cdts nx - 4 abstentions pour le Terrain de tennis  
(Mmes Pinot - Joubert et MM. Desnoë - Bazin)  
\* Trx ravalement façade salle de musique 6.100,00 € cdts nx  
soit un total général de **423.979,76 €** (*dont RAR Dépenses 151.469,76 €+ 272.510 €  
cdts nx*)

**Compensé en Recettes par**

**70.823,15 € subventions Chapitre 13**  
(SIEIL RAR 5.423,15 & 65.400 €en+)  
**10.000,00 € RAR Neuillé CPI Chapitre 13**  
**16.989,00 € F.C.T.V.A. Chapitre 10**  
**70.000,00 € Emprunt** à voir pour le répartir  
sur Prog. Jardins&Pluriannuel  
selon montant *Chapitre 16*  
**2.468,40 € Amortissement part Ecl. Public**  
Chapitre 040  
**24.982,88 € Excédent clôture investissement**  
Chapitre 001  
**111.063,73 € Affectation besoin financement**  
Chapitre 10  
**117.652,60 € Virt de la section fonct id°023 fonct**  
Chapitre 021  
**423.979,76 €**

**VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT** : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 423.979,76 €.

**- Délibération n° 27/2015 – Budget communal 2015 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2015 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par chapitre :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1.139.807,13 €
- la section d'investissement qui s'équilibre à 423.979,76 €.

**- Délibération n° 28/2015 – Acquisition de matériel de voirie : remorque – débroussailleuse – brosse désherbage :**

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie et des services techniques, qui rappelle au Conseil Municipal les crédits votés pour l'acquisition de matériel de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité, d'acquiescer auprès de la Société LEJEAU VERTS LOISIRS – Boulevard de Chinon 37510 Ballan-Miré :

\* une remorque LIDER VL32580 avec réhausseuses grillagées pour un montant de 3.383,33 € HT et 4.060,00 € TTC

\* une débroussailleuse STIHL ORANGE FS410 CE pour un montant de 600,00 € HT et 720,00 € TTC

\* une brosse de désherbage D230 AL20 pour un montant de 57,50 € HT et 69,00 € TTC

soit un total de 4.040,83 € HT et 4.849,00 € TTC

- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 – articles 21571-288 pour 4.200,00 € et 21578-288 pour 800,00 €.

**- Délibération n° 29/2015 – Travaux de ravalement de la façade de la salle de musique :**

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments, qui rappelle les travaux de ravalement réalisés sur les façades de la salle de vote contiguë à la salle de musique. Pour garder un bel ensemble de ces bâtiments en pierre véritable, il est nécessaire de continuer ce programme. Un devis a été demandé à l'artisan qui a réalisé les travaux précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de réaliser le ravalement de la façade d'entrée pignon Est de la salle de musique en 2015 dans un premier temps, cette façade étant la plus abîmée

- accepte le devis de l'Entreprise Vincent GRASLIN – 41 rue de la République 37380 Neuillé le Lierre pour un montant de 5.070,00 € HT et 6.084,00 € TTC

- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 – article 2313-290.

**- Délibération n° 30/2015 – Devise sur le fronton de la Mairie :**

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint chargé de l'urbanisme, qui informe le Conseil Municipal du souhait de la municipalité d'inscrire la devise de la République au fronton de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte, par 16 voix Pour et 2 abstentions (Mme Heurlin-Goujon et M. Desnoë), le devis de l'Entreprise CEAL Enseignes – Parc d'activités de Conneuil 15 bis Avenue Léonard de Vinci 37270 Montlouis-sur-Loire pour un montant de 2.455,00 € HT et 2.946,00 € TTC

- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 – article 21311-291.

**- Délibération n° 31 - Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux rue Victor Hugo – rue Descartes – rue de la Fontaine – rue Emile Zola à REUGNY – Travaux terrassement branchement France Télécom :**

Madame le Maire rappelle que les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux rues Victor Hugo - Descartes – de la Fontaine et Emile Zola vont débiter 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

Elle présente au Conseil Municipal le devis complémentaire de la Société Bouygues pour le terrassement en partie privative de 4 branchements France Télécom seuls ou en commune aux branchements SIEIL. Les travaux de dissimulation du réseau aérien de téléphonie étant à l'initiative de la Commune dans le cadre du groupement de commande, les particuliers n'ont pas à financer le coût de ces branchements France Télécom. Dans l'urgence de la continuité des travaux communs, Madame le Maire a accepté le devis de l'Entreprise Bouygues pour ces 4 branchements particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- entérine à l'unanimité l'acceptation du devis de l'Entreprise Bouygues – Les Grands Champs 37390 Chanceaux sur Choisille pour un montant de 1.114,55 € HT et 1.337,46 € TTC

- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 en restes à réaliser article 2315-280.

\* Délibération n° 31/2015 modifiée suite erreur matérielle dans la rédaction du vote :

**- Délibération n° 31 - Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux rue Victor Hugo – rue Descartes – rue de la Fontaine – rue Emile Zola à REUGNY – Travaux terrassement branchement France Télécom :**

Madame le Maire rappelle que les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux rues Victor Hugo - Descartes – de la Fontaine et Emile Zola vont débiter 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

Elle présente au Conseil Municipal le devis complémentaire de la Société Bouygues pour le terrassement en partie privative de 4 branchements France Télécom seuls ou en commune aux branchements SIEIL. Les travaux de dissimulation du réseau aérien de téléphonie étant à l'initiative de la Commune dans le cadre du groupement de commande, les particuliers n'ont pas à financer le coût de ces branchements France Télécom. Dans l'urgence de la continuité des travaux communs, Madame le Maire a accepté le devis de l'Entreprise Bouygues pour ces 4 branchements particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- entérine, par 1 abstention (Mme Geneviève Fontaine) et 17 voix Pour, l'acceptation du devis de l'Entreprise Bouygues – Les Grands Champs 37390 Chanceaux sur Choissille pour un montant de 1.114,55 € HT et 1.337,46 € TTC
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 en restes à réaliser article 2315-280
- dit que la présente délibération n° 31/2015 annule et remplace la délibération n° 31/2015 établie par erreur matérielle dans la rédaction du vote lors de la même séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2015.

**- Délibération n° 32/2015 – Aménagement de l'espace public "Cœur de Village" - Contrats Départementaux de Développement Solidaire – Demande de subvention :**

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de jardins publics et voie partagée dans le Centre Bourg approuvé par le Conseil Municipal par délibération n° 52/2013 en date du 9 juillet 2013.

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.1111-2, L.1111-3, L.1111-4, L.1111-10, L.3232-1 et L.3233-1,

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée départementale,

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire,

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire qui se rapporte à notre territoire, Madame le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur les exercices 2015 et 2016 du projet "Aménagement de jardins publics et voie partagée Cœur de Village" en centre bourg dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage, au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité le projet d'Aménagement d'espaces publics Cœur de Village pour un montant estimatif de travaux à nouveau chiffré de 98.862,00 € HT avec les frais de l'Architecte Paysagiste Agence TALPA de 6.722,00 € HT soit un total de 105.584,00 € HT
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 25.644,00 €
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération
- dit que le financement sera assuré également par une subvention prévisionnelle de 20.300,00 € par la Région via Pays Loire Touraine et le reste avec les fonds libres de la Commune,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 article 2315-287.

**- Délibération n° 33/2015 – Feu d'artifice 14 juillet 2015 :**

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, Adjoint chargé de la voirie, qui présente au Conseil Municipal un devis pour le feu d'artifice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité que le repas républicain – la retraite aux flambeaux et le tirage du feu d'artifice auront lieu le mardi 14 juillet 2015
- accepte le devis de la Société Pyro Concept – ZI des Poujeaux 6 rue des Artisans 37530 Nazelles Négron pour la fourniture du Feu d'artifice musical 2015 pour un montant de 2.658,33 € HT et 3.190,00 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour commande et toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 article 6232.

M. Vincent Guignard prend en charge les décorations et animations et Mme Françoise Gauthier l'apéritif et le repas.

**- Délibération n° 34/2015 – Transfert compétence Eclairage public au SIEIL – Amortissement participations :**

Madame le Maire rappelle que la délibération n° 21/2014 par laquelle le Conseil Municipal du 11 mars 2014 a transféré au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire la compétence "Eclairage public" de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Madame le Maire rappelle également que les participations demandées par le SIEIL sont mandatées au compte 2041582 et amorties pour une durée de 15 ans. Toutefois pour des montants inférieurs à 3.000,00 euros, l'amortissement peut être de 1 année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir les participations inférieures à 3.000,00 euros versées au SIEIL sur une seule année et d'inscrire les crédits nécessaires au budget opérations d'ordre articles 6811 – dépenses de fonctionnement et 28041582 en recettes d'investissement.

**- PARTIE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

- **Compte de gestion 2014 du Receveur Municipal – Service Assainissement M49** : M. Perrin donne connaissance du Compte de Gestion qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de 89.849,06 € et un excédent de clôture cumulé en section d'investissement de 940,45 €.

**- Délibération n° 35/2015 – Approbation du Compte de Gestion 2014 du Receveur - Service Assainissement M49 :**

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2014 par Monsieur Perrin, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du Receveur,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 du Service Assainissement par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Compte Administratif 2014 du service assainissement** : M. Perrin donne connaissance du Compte Administratif dont les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

*\* Section de fonctionnement :*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	27.088,01 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	18.264,45 €
Ce qui présente un excédent de l'exercice de	8.823,56 €
Auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de	81.025,50 €
Ce qui présente un nouvel excédent cumulé de	89.849,06 €

*\* Section d'investissement*

- les recettes de l'exercice s'élèvent à	53.914,99 €
- les dépenses de l'exercice s'élèvent à	103.242,54 €
Ce qui présente un déficit de l'exercice de	49.327,55 €
Auquel se greffe le déficit antérieur reporté de	50.268,00 €
Ce qui donne un excédent de clôture de	940,45 €.

**- Délibération n° 36/2015 – Approbation du Compte Administratif 2014 – Service Assainissement M49 :**

Monsieur Perrin, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2014 du service Assainissement.

Considérant que Madame le Maire, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2014 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Madame le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du service Assainissement pour l'année 2014.

**- Délibération n° 37/2015 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Service Assainissement M49 :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 qui est de	89.849,06 €
L'excédent de la section d'investissement est de	940,45 €
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de	/ €
Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de	/ €
Il convient de couvrir au minimum le déficit global de la section d'investissement qui est donc de	/ €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter **89.849,06 €** en section de fonctionnement au compte 002.

**- Délibération n° 38/2015 : Surtaxe assainissement au 1<sup>er</sup> juillet 2015 :**

En application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit la surtaxe d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

- Prime fixe annuelle H.T. : 32,61 € HT soit 34,40 € TTC
- Consommation au m<sup>3</sup> H.T. : 0,3814 € HT soit 0,4023 € TTC

**- Budget 2014 – Assainissement M49 :** M. Perrin donne lecture en détail des articles de la section de fonctionnement. Il rappelle que l'extension du réseau d'assainissement de la départementale 46 au droit de la parcelle faisant l'objet de l'aménagement du lotissement La Duchaise par Val Touraine Habitat pour raccorder les futures habitations est terminée.

Il informe le Conseil Municipal que pour permettre une surveillance des eaux parasites (infiltration eaux pluviales dans le réseau d'assainissement), il est nécessaire d'inscrire des crédits pour la fourniture et la pose de capteurs sur les réseaux.

**- Délibération n° 39/2015 – Budget Assainissement 2015 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2015 du service Assainissement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par chapitre :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à 124.729,06 €
- la section d'investissement qui s'équilibre à 28.000,00 €.

**- Délibération n° 40/2015 – Fourniture et pose de capteurs sur le réseau d'assainissement :**

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint chargé de l'urbanisme et de l'assainissement, qui présente au Conseil Municipal un devis pour la fourniture et la pose de capteurs sur le réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis de Véolia Eau – 3 rue Joseph Cugnot 37300 Joué les Tours pour la fourniture et la pose de capteurs pour un montant de 14.914,00 € HT et 17.896,80 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015 – Assainissement article 2315-85.

**- Délibération n° 41/2015 – Rapport de la Commission Locale sur l'Evaluation du coût des Charges Transférées (CLECT) :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation du Rapport de la Commission Locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées à la Communauté de Communes du Vouvrillon par les 5 communes membres au titre de la prise de compétence Enfance Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La commission locale a arrêté la typologie des dépenses et des recettes à prendre en compte dans l'évaluation et a défini une méthode d'évaluation du coût net des charges transférées qui seront déduites des attributions de compensation des 5 communes.

Les données fournies par les communes concernent l'année 2013 soit pour Reugny :

- charges de fonctionnement 72.172 € - participations familles, CAF de 33.885 € Reste à charge communal 38.287 €
- attribution de compensation 2014 = 51.081,24 € - 38.287 € soit attribution de compensation provisoire 2015 12.794,24 €.

Une nouvelle évaluation va être effectuée sur 2014 (1/2 journée en plus d'école....).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Rapport de la Commission Locale sur l'Evaluation du coût des Charges Transférées (CLECT).

**- Délibération n° 42/2015 – Convention de prestation de service relative à la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et à l'entretien et la maintenance des locaux et équipements implantés sur la Commune de REUGNY utilisés partiellement pour l'activité ALSH :**

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la jeunesse, qui rappelle la prise de compétence Enfance Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Communauté de Communes du Vouvrillon.

Il est nécessaire de conclure une convention de prestation de service avec chacune des communes membres pour la gestion complète des Accueils de Loisirs en matière d'enfance, et ce pour une période transitoire, dans l'attente de la prise de compétence effective au sein de la Communauté de Communes.

La convention de prestation prévoit les modalités financières de remboursement des coûts du personnel communal et de l'ensemble des charges relatives à la gestion, l'entretien, l'aménagement et l'animation des Accueils de Loisirs en matière d'enfance. A la fin de chaque trimestre, un état récapitulatif des dépenses sera transmis à la Communauté de Communes du Vouvrillon et ce jusqu'au transfert effectif de la compétence Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la convention de prestation de service dénommée ci-dessus



- autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon jusqu'au transfert effectif de la compétence Enfance Jeunesse.

**- Délibération n° 43/2015 – Convention de prestation de service relative à la gestion du Centre Ados et à l'entretien et la maintenance des locaux et équipement implantés sur le Commune de REUGNY utilisés partiellement pour l'activité Centre Ados:**

Madame le Maire donne la parole à Mme Chauffeteau, adjointe chargée de la jeunesse, qui rappelle la prise de compétence Enfance Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par la Communauté de Communes du Vouvrillon.

Il est nécessaire de conclure une convention de prestation de service avec chacune des communes membres pour la gestion complète des centres ados en matière de jeunesse, et ce pour une période transitoire, dans l'attente de la prise de compétence effective au sein de la Communauté de Communes.

La convention de prestation entre la Communauté de Communes du Vouvrillon et la Commune de REUGNY prévoit les modalités financières de remboursement des coûts de l'ensemble des charges relatives à la gestion, l'entretien et l'aménagement des Centres Ados en matière de jeunesse. A la fin de chaque trimestre, un état récapitulatif des dépenses sera transmis à la Communauté de Communes du Vouvrillon et ce jusqu'au transfert effectif de la compétence Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la convention de prestation de service dénommée ci-dessus  
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes du Vouvrillon jusqu'au transfert effectif de la compétence Enfance Jeunesse.

**- Délibération n° 44/2015 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon :**

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint chargé de l'urbanisme et de l'assainissement qui présente au Conseil Municipal la carte des voiries communautaires modifiée suite au départ des communes de Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Vouvrillon notamment l'annexe 1 détaillant les voiries communautaires.

**- Délibération n° 45/2015 – Convention d'objectifs et de financement prestation de service équipement Centre de loisirs périscolaire de Reugny :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de financement émanant de la Caisse d'Allocations Familiales Touraine qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de :

- la prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)" pour l'accueil périscolaire  
- la prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)" pour l'accueil extrascolaire  
- l'"aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)" pour l'ensemble de nos équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la convention d'objectifs et de financement prestation de service équipement Centre de loisirs périscolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018  
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

**- Délibération n° 46/2015 – Envoi dématérialisé des convocations :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser par mail à chaque membre concerné (élu ou membre extérieur) toutes les convocations relatives à la gestion communale : Conseil Municipal - Commissions – Comités. Chaque membre devra accuser réception des convocations transmises par mail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'envoi par mail des convocations les concernant et précise que la convocation papier du "Conseil Municipal" sera dans leur dossier sur la table du Conseil.

**- Association Service Emploi Réinsertion (A.S.E.R.) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par l'Association Service Emploi Réinsertion 3 rue Félix Nadar 37100 Tours Nord pour mettre en place une permanence à la mairie.

D'une manière générale, cette association aide les demandeurs d'emploi quant à la rédaction de leur CV, de leurs lettres de motivation nécessaires à la recherche d'emploi. Il est aussi possible dans le cadre du suivi, d'aider les demandeurs d'emploi dans les démarches administratives afin de les réinsérer le plus rapidement possible dans le monde du travail.

Les permanences, tenues par un conseiller en insertion professionnelle chargé des relations avec les entreprises, auront lieu les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois en mairie.

**- La Poste de Reugny :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en mairie Monsieur Eric LION le 24 mars 2015 à 11 h.

Il a présenté un document établi sur la base d'un "diagnostic partagé" entre la Poste et la commune. Madame Tréhin lui a spécifié n'avoir en aucun cas participé à ce diagnostic et n'avoir donné aucun accord

préalable ni de sa part en qualité de Maire ni du Conseil Municipal concernant le changement de statut du point de contact et la nature du partenariat. Mme Tréhin lui a demandé d'enlever la désignation "Mme Axelle TRÉHIN, Maire de la commune" sur ce document.

La Poste a constaté une baisse de la fréquentation du bureau et sollicite la création d'un espace mutualisé de services au public soit communal soit auprès d'un commerçant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réfléchir à la position de la Commune quant au devenir du bureau de poste.

- **Informations diverses** :

\* Poste adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier : M. Souchu informe le Conseil Municipal qu'une agente a été recrutée pour la période du 01.04.2015 au 30.09.2015 pour les services techniques et notamment pendant la période des congés annuels des agents permanents.

\* Classe de neige CE1-CM1 : Mme Tréhin informe le Conseil Municipal qu'une exposition de ce séjour aura lieu dans la salle des loisirs le 24 avril 2015 à 18 h 30.

\* Remerciements : Mme Tréhin fait part au Conseil Municipal des remerciements émanant de Mme Danielle Mahieu et de M. Pierre Charret suite aux décès de leurs conjoints respectifs.

\* Boulangerie : Mme Heurlin-Goujon demande où en est ce dossier. Le Conseil Municipal est en attente de nouvelles de l'éventuel repreneur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 15.

## ANNEXE N° 1

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	Subv 2015	Séjour Educatif Grande-Bretagne	AGT COMPTABLE COLLEGE GASTON HUET	Etat	187,50
6574	Subv 2015	Carnaval 11.04.2015	ASS LES ENFANTS DE LUCIE APE ECOLE DE REUGNY	Associations	500,00
6574	Subv 2015	Activités physiques	ASSO KICK BOXING REUGNOIS	Associations	300,00
6574	Subv 2015	Concert Off 12.09.2015	ASSOC JAZZ EN VALLEES DE BRENNE ET CISSE	Associations	820,00
6574	Subv 2015	Centre de vacances Inter-cantonal	ASSOC PARENTS ELEVES VOUVRAY	Associations	200,00
6574	Subv 2015	Formation 2 apprentis site Joué les Tour	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	Associations	70,00
6574	Subv 2015	Fête de la Musique	CHORALE BRENN NOTE	Associations	200,00
6574	Subv 2015	Séjour découverte CE1&CM1 Chambon s/Lac	COOP. ECOLE PRIMAIRE REUGNY	Associations	3 375,00
6574	Subv 2015	Secours aux personnes démunies	ESPOIR ASS.D'AIDE AUX PLUS DEFAVORISES	Associations	500,00
6574	Subv 2015	Spectacles pour enfants	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	Associations	30,00
6574	Subv 2015	Ecole permis vélo	LA PREVENTION ROUTIERE	Associations	40,00
6574	Subv 2015	Animation maison de retraite	LE BONHEUR EST DANS LE CLOS	Associations	50,00
6574	Subv 2015	Urgence sociale	LES RESTAURANTS DU COEUR	Associations	350,00
6574	Subv 2015	Encadrement activités musicales	SOCIETE MUSICALE DE REUGNY	Associations	4 000,00
6574	Subv 2015	Protection animale	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	Associations	80,00
6574	Subv 2015	Pièces de théâtre Off	THEATRE DES DEUX-RIVES TOURAIN	Associations	300,00
6574	Subv 2015	USEPIADES	UNION SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE	Associations	400,00
6574	Subv 2015	Activités d'initiation multisports	USR ATHLETISME	Associations	600,00
6574	Subv 2015	Activité Capoeira	USR LIBERDADE BA BAHIA TOPAZIO	Associations	300,00
6574	Subv 2015	Pratique du footbal	USR SECTION FOOTBALL	Associations	850,00
6574	Subv 2015	Education physique et gymnastique	USR SECTION GYMNASIQUE ADULTES	Associations	600,00
6574	Subv 2015	Relance activités Tennis	USR TENNIS CLUB REUGNY	Associations	500,00
<b>Total</b>					<b>14.252,50</b>

**ANNEXE N° 2**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Syndicat de la Brenne Château-Renault		Sans fiscalité propre	2 000,00
SIEIL Compétence Eclairage Public		Sans fiscalité propre	700,00
Syndicat CES Vouvray		Sans fiscalité propre	800,00
Syndicat de Gendarmerie Monnaie		Sans fiscalité propre	70,00
Syndicat des Cavités Souterraines Saint-Avertin		Sans fiscalité propre	1 200,00
Syndicat Mixte Pays Loire Touraine Pocé s/Cisse		Sans fiscalité propre	1 200,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Total			5.970,00